SOCIETE PHILANTHROPIQUE

59270 BAILLEUL

Fondée en 1852

*****

CARNAVAL DE BAILLEUL 2025
CONCOURS D'AFFICHE

Organisé par la Ste Philanthropique de Bailleul

REGLEMENT

Ind 0 du 08/03/2023

Le concours est ouvert à toutes personnes sans condition d'âge ou de domicile.

Celui-ci se déroule du 01 MARS 2023 au samedi 25 Novembre 2023 inclus

Les œuvres doivent être déposés chez M Philippe DEPIL 22 rue du 11 Novembre 59270 BAILLEUL Pour le samedi 25 Novembre 2023.

Les œuvres réalisées doivent comporter les mentions obligatoires suivantes :

- **Carnaval de Bailleul**
- **Société Philanthropique** (L'auteur aura à cœur de vérifier l'orthographe de son projet avant le dépôt)
- **Les dates : 28 fevrier – 01 – 02 – 03 et Mardi Gras 04 MARS 2025**
- **Le nom de l'auteur n'apparaitra pas ou sera masqué sur l'œuvre**
- **Au dos de l'œuvre, dans une enveloppe fermée :**
  - **Nom**
  - **Prénom**
  - **Adresse et coordonnées complètes de l'auteur.**
  - **Le présent règlement daté et signé avec la mention « Lu et approuvé »**

Seront exclues du concours, toutes personnes n'ayant pas respectées ces mentions obligatoires.

- **Les Dimensions souhaitées : 60 x 42 cm (Format A2) ou un format un peu réduit en homothétie (même rapport hauteur/ largeur) pour un agrandissement jusqu'à 140 % sans aucune déperdition.**

La participation au concours, implique l'acceptation par l'auteur des règles suivantes :

- **La reproduction des œuvres à titre privé est interdite**
- **La vente et/ou l'utilisation de reproduction totale ou partielle, de quelque manière que ce soit est interdite.**
- **Ces actions étant réservées à la Ste Philanthropique qui devient propriétaire exclusif de l'œuvre.**
- **La Sté Philanthropique obtient du lauréat par le simple fait de concourir son accord pour les droits de cession à la Sté Philanthropique. Un contrat de cession sera signé avec le vainqueur.**
- **Les œuvres seront restituées au plus tard à leurs auteurs dans le mois qui suivra le Carnaval 2024, elles pourront toutefois faire l'objet d'une exposition.**
- **Le vainqueur du concours ne pourra pas représenter une nouvelle œuvre pour le concours de l'année suivante.**
- **Le choix de l'œuvre gagnante est réalisé par la Ste Philanthropique organisatrice du concours et sous sa seule responsabilité.**
- **Le choix est fait de manière anonyme. (D'ou l'importance de l'enveloppe fermée au dos de l'œuvre.)**
- **L'œuvre gagnante sera dévoilée sur grand écran lors de la rentrée du géant Gargantua le Mardi Gras 2024.**
- **Le lauréat du concours se verra gratifié pour l'œuvre réalisée et valorisé lors des actions de communication de la ste Philanthropique. (Affiches, cartes postales…)**

A VOS PINCEAUX ET BONNE CHANCE……LA SOCIETE PHILANTHROPIQUE BAILLEUL.

Date et Signature. Avec la mention « Lu et approuvé »